République Française
Département du Loiret
Commune d'Echilleuses

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 février 2024

L'an 2024 et le 07 février à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle annexe de l'école sous la présidence de Monsieur LEOTARD Alexandre, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 02 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02 février 2024.

Présents : M. LEOTARD Alexandre, M. HASLOUIN Patrick, Mme PILLAVOINE Aude, M. HYAIS Bruno, Mme CLOUSEAU Linda, M. RICHET Jacky,

Absent excusé(e) : M. LEGROS Patrick donne pouvoir à Alexandre LEOTARD, M. BREUILLARD Alain donne pouvoir à Patrick HASLOUIN

Absents : PIETZAK Patrice, FERNANDES Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme CLOUSEAU Linda

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques.

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2023, il est signé par tous les membres présents.

Monsieur le Maire demande à ajouter DEUX point non inscrit à l'ordre du jour : transfert de la compétence « IRVE », modification des statuts du SIERP et adhésion à la compétence optionnelle « IRVE » du SIERP. Accepté à l'unanimité.

SOMMAIRE

- Subventions aux associations,
- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat,
- Travaux Rue des Fossés Sud,
- Renouvellement convention mise à dispo personnel CCPG pour ménage,
- Enfouissement réseaux Rue Sourde
- Modification statuts CCPG
- Liaison douce – demande subvention DETR
- Travaux d'investissement du Syndicat des Eaux
- Divers

I. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente aux membres du conseil les demandes de subventions des associations.
Le conseil par 5 voix pour et 3 ne prenant pas par au vote valide les subventions suivantes :

- Souvenir Français : 50 €, **(unanimité)**
- Sté des chasseurs : 250 € **(7 pour, 1 ne prenant pas part au vote)**
- Association des secrétaires de Mairie : 40 €, **(unanimité)**
- Rog'ants Fêtes : 1 000 €, **(6 pour, 2 ne prenant pas part au vote)**
- La cotisation de 55 € sera versée à la Fondation du Patrimoine, **(unanimité)**
- France Alzheimer : 20 €, **(unanimité).**

II. PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT

Le Conseil Municipal décide de verser la prime exceptionnelle pouvoir d'achat aux agents éligibles de la collectivité. Le montant de cette prime est défini en fonction du revenu annuel des agents et proratiser en fonction du temps de travail. Les montants proposés au CST du centre de gestion sont identiques aux montant de la fonction publique d'Etat.
Accepté à l'unanimité.

III. TRAVAUX RUE DES FOSSÉS SUD – CHEMIN RURAL D'AULNAY À ÉCHILLEUSES

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de Nicolas CHAGNON concernant la remise en état de l'entrée chemin rue des Fossés Sud pour un montant de 3 610.00 € HT. Madame CLOUSEAU Linda ne prend pas part au vote puisque concernés indirectement par les travaux. Le conseil à, l'unanimité, accepte ce devis d'un montant de 3 610.00 € HT soit 4 332.00 € TTC et autorise le maire à signer ce devis et à demander des subventions. Un rendez-vous sera pris avec les riverains du chemin avant le début des travaux.

IV. RENOUVELLEMENT CONVENTION MISE A DISPOSITION PERSONNEL CCPG

La convention de mise à disposition du personnel de la CCPG est arrivée à échéance au 31/12/2023. Il convient de la renouveler pour le personnel assurant l'entretien des locaux de la Maire et de la Salle polyvalente.
Le conseil accepte le renouvellement de cette convention.

V. ENFOUISSEMENT RÉSEAUX RUE SOURDE ET ALENTOURS

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises ORANGE d'un montant de 2 120.04 € HT, EIFFAGE terrassement d'un montant de 74 010.30 € HT et de SOMELEC d'un montant de 9 131.00 € HT concernant l'enfouissement des réseaux Rue Sourde et alentours.
Le conseil, à l'unanimité, accepte ces trois ~~ces~~ devis d'un montant respectif de 2 120.04 €, 74 010.30 € HT soit 88 812.36 TTC et 9 131.00 € HT soit 10 957.20 € TTC et autorise le maire à signer ces devis et à demander des subventions.

VI. MODIFICATION STATUTS CCPG – ANNULE ET REMPLACE DELIB 42/2023

Vu la délibération 2023/122 de la CCPG mettant à jour les statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais en listant les compétences obligatoires et supplémentaires exercées en lieu et place des communes,
Le conseil, à l'unanimité, accepte cette modification.

VII. LIAISON DOUCE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire présente le devis de Nicolas CHAGNON d'un montant de 6 130.00 € HT concernant la création d'un chemin piétonnier allant de la rue de la Poterne à la route de Grangermont. Un rendez-vous avec les riverains concernés par ce chemin piétonnier sera pris concernant l'entretien de la végétation.
Il présente également un devis de cette même entreprise d'un montant de 1 060.00 € HT pour la création et l'aménagement d'une zone de rencontre, avec panneau de signalisation, rue sourde et alentours. Il informe que ces travaux sont éligibles à la DETR et propose de déposer un dossier de demande de subvention.
Le conseil accepte ces devis d'un montant de 6 130.00 € HT soit 7 356.00 € TTC pour la création du chemin piétonnier et d'un montant de 1 060.00 € HT soit 1 272.00 € TTC pour la création et l'aménagement d'une zone de rencontre. Il autorise le maire à signer ces devis et à déposer un dossier de demande de subvention aux taux le plus élevé.

VIII. TRAVAUX INVESTISSEMENT DU SYNDICAT DES EAUX

Monsieur le Maire indique que le SIAEP BEG prévoit d'effectuer des travaux d'investissement d'un montant estimé à 70 000.00 € pour la maîtrise d'œuvre et 565 000.00 € pour les travaux. Il indique qu'au-delà de 30 000.00 €, le SIAEP BEG doit obtenir l'accord des 3 communes.
Le conseil d'Echilleuses, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

IX. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « IRVE » ET MODIFICATION DES STATUTS DU SIERP

Vu la délibération AG-2023-10 du SIERP approuvant la prise de compétence « IRVE » et la modification des statuts du SIERP.
Le conseil, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « IRVE » et la modification des statuts du ~~SIEP~~R. SIERP

X. ADHÉSION À LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « IRVE » DU SIERP

Vu la délibération AG-2023-10 du SIERP approuvant la prise de compétence « IRVE » et la modification des statuts du SIERP.

Considérant que ce transfert de compétence au SIERP est optionnelle pour les communes, monsieur le Maire propose d'adhérer à cette compétence optionnelle auprès du SIERP.
Le conseil, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle « IRVE »

XI. DIVERS

- Poursuite des études sur la vidéoprotection. Une réunion entre élus est prévue le 13 février à la CCPG.
- Information d'un projet Éolien sur la commune d'Ichy
- Carnaval du Puiseautin le 16 mars à 15h00. Le char de la commune d'Échilleuses à été réalisé par l'association Rog'ants Fête. Il est à déplorer une faible participation de la population, effectivement seul les membres de l'association ont participé à la réalisation de ce char.
- État récapitulatif de l'éclairage public, après échange et suite à l'enfouissement, il restera 5 pièces à remplacer sur la commune.
- Communication du SITOMAP sur les biodéchets
- Transfert compétence eau-assainissement au 1er janvier 2025. Grosses disparités sur l'état des réseaux entre les communes. Différentes informations vont être faite au cours de l'année. Néanmoins le conseil reste attentif concernant la répartition des différents investissements et/ou travaux à venir concernant ce transfert.
- Zones d'accélération de production des énergies renouvelables : une concertation de la population va être organisée.
- Organisation conseil municipal et permanence au public entre mars et avril, une communication sera faite à la population.

Parole aux adjoints :

Bruno HYAIS signale de nombreux vols au niveau des forages et exploitations agricoles sur l'arrondissement de Pithiviers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le secrétaire
Linda CLOUSEAU

En Mairie, le 07/02/2024
Le Maire
Alexandre LEOTARD

